



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 9 juillet 2018, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Claude Rousseau → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le Maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixé pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-07-02-01

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018
- 4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois
 - 4.2 Avis de motion : Règlement 456-2018 « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments »
 - 4.3 Adoption : Règlement 453-2018 « Règlement autorisant le fonds de roulement »
 - 4.4 Nomination : Directeur général et secrétaire-trésorier



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

- 4.5 Autorisation concernant l'utilisation d'une carte de crédit au nom de la municipalité
- 4.6 Dépôt du certificat : Tenue de registre sur le règlement 450-2018 « Règlement décrétant une dépense de 958 637 \$ et un emprunt de 958 637 \$ pour le prolongement du réseau d'égout pluvial secteur de la Seigneurie et de l'émissaire Rousseau et autres travaux connexes. »
- 4.7 Invitation : Sommet de la réconciliation
- 4.8 Nouvelle protection offerte par La Mutuelle des municipalités du Québec pour l'assurance des cyberrisques

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Autorisation de signature : Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un protocole local d'intervention d'urgence hors route ou en milieu isolé.
- 5.2 Nomination Lieutenant : Alain Rousseau.
- 5.3 Acceptation de soumission : Aréofeu (Habit de combat).

6 TRANSPORT

7 HYGIÈNE DU MILIEU

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1 Dépôt de projet de règlement : Règlement 455-2018 « Règlement sur les usages conditionnels ».
- 9.2 Dépôt de projet de règlement : Règlement 451-2018 « Règlement modifiant les grilles de spécifications de certaines dispositions de zonage ainsi que le plan de zonage. »
- 9.3 Appui au manifeste pour un site patrimonial humain et vivant.

10 LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Autorisation : Cuisine collective au Logisport par la Maison des Jeunes de l'île d'Orléans
- 10.2 Octroi d'une aide financière : L'Île en Blues
- 10.3 Octroi d'une aide financière : Tir de tracteur de l'Île d'Orléans
- 10.4 Octroi d'une aide financière : Fête nationale de Saint-Laurent
- 10.5 Octroi d'une aide financière : Maison des jeunes
- 10.6 Octroi d'une aide financière : Expo-Orléans
- 10.7 Octroi d'une aide financière : Roman BD sur l'intimidation pour les 9-12 ans d'une auteure de l'Île d'Orléans
- 10.8 Acceptation d'une offre de service : Franklin Empire Inc. (Éclairage au DEL au terrain de baseball et au Logisport).

11 CORRESPONDANCE

12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

13 DIVERS

- 13.1 Octroi d'une aide financière : Association des bénévoles de l'Île d'Orléans

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE LA SÉANCE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

2018-07-03-01

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 4 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-07-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2018-07-04-01

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

CONSIDÉRANT que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 191 633,70 \$ pour le mois de juin 2018.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-07-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Avis de motion : Règlement 456-2018 « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments »

2018-07-04-02

M. Alain Dion donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un projet Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

Ce projet de règlement a pour but de réglementer l'entretien des bâtiments énoncé à l'article 145-41 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme. En vertu des pouvoirs conférés à la municipalité, cette dernière pourra exiger qu'un propriétaire réalise les travaux nécessaires pour rendre conforme à la réglementation un bâtiment vétuste ou délabré.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2018-07-04-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Adoption : Règlement 453-2018 « Règlement autorisant le fonds de roulement »

2018-07-04-03

CONSIDÉRANT que la municipalité ne possède pas de fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la Loi sur les cités et villes ou à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 435 700 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 453-2018 comme s'il était tout au long réité.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-07-04-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Nomination : Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-07-04-04

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-05-13-01 autorisant le maire à signer l'entente de départ à la retraite du Directeur général /secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT la signature de l'entente de départ à la retraite du Directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans par les deux parties ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les fonctions et responsabilités qui sont attribuées au directeur général et secrétaire-trésorier par le « CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC », les Lois et règlements du Québec de même que celles établies par le règlement de la municipalité adopté conformément à l'article 491 paragraphe 3 du « CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC » ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Nommer Nicolas St-Gelais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.
2. Rendre effective cette résolution à compter du 1^{er} septembre 2018.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-07-04-04
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Autorisation concernant l'utilisation d'une carte de crédit au nom de la municipalité

2018-07-04-05

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser l'émission d'une carte de crédit Mastercard pour Monsieur Nicolas St-Gelais, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, en fixant la limite de dépense mensuelle à 1500 \$.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-07-04-07
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Dépôt du certificat : Tenue de registre sur le règlement 450-2018 « Règlement décrétant une dépense de 958 637 \$ et un emprunt de 958 637 \$ pour le prolongement du réseau d'égout pluvial secteur de la Seigneurie et de l'émissaire Rousseau et autres travaux connexes. »

2018-07-04-06

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par le secrétaire-trésorier par intérim suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue de 9 h à 19 h le 3 juillet 2018 à l'hôtel de ville de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans relativement au Règlement n° 450-2018 « Règlement décrétant une dépense de 958 637 \$ et un emprunt de 958 637 \$ pour le prolongement du réseau d'égout pluvial secteur de la Seigneurie et de l'émissaire Rousseau et autres travaux connexes. ».



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

Document déposé : 2018-07-04-08
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Invitation : Sommet de la réconciliation

2018-07-04-07

CONSIDÉRANT l'invitation officielle au premier Sommet entre les Maires-ses et les Chef-fes des Premières Nations du Québec organisée par la Ville de Montréal, avec le soutien de l'Assemblée des Premières Nations Québec - Labrador, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, à s'inscrire et à participer au Sommet de la réconciliation, le 30 août 2018 à l'hôtel de ville de Montréal ;
2. Les frais d'inscriptions, de déplacements, d'hébergements et de repas, si applicables, sont à la charge de la municipalité.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-07-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.8 Nouvelle protection offerte par La Mutuelle des municipalités du Québec
pour l'assurance des cyberrisques**

2018-07-04-08

Considérant que la municipalité est membre de La Mutuelle des municipalités du Québec et que celle-ci est l'assureur de la municipalité ;

Considérant que les nouveaux risques que présentent les cyberrisques sont actuellement exclus de notre contrat d'assurance ;

Considérant les quatre (4) nouvelles options de garantie offertes par La Mutuelle des municipalités du Québec pour l'assurance des cyberrisques ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Confirmer que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans requiert la couverture de l'option A, sujet à acceptation de la proposition d'assurance par La Mutuelle des municipalités du Québec, moyennant une prime annuelle de 500 \$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-07-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Autorisation de signature : Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un protocole local d'intervention d'urgence hors route ou en milieu isolé.

2018-07-05-01

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) accorde aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux dans l'intérêt de leur population.

CONSIDÉRANT que toute municipalité locale a compétence dans certains domaines, dont celui de la sécurité et des interventions d'urgence hors du réseau routier.

CONSIDÉRANT que les municipalités faisant partie intégrante de cette entente désirent la mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU).

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale doit être signée afin de permettre aux services incendie de Sainte-Famille d'intervenir sur le territoire d'autres municipalités, en fonction du PLIU.

CONSIDÉRANT que la brigade de pompiers volontaires de la municipalité de Sainte-Famille possède la formation nécessaire de Premier répondant (PR 2) ainsi que le matériel d'urgence adéquat.

CONSIDÉRANT qu'une entente devra être signée avec le Club de motoneiges les Sorciers, afin de les nommer bénévoles désignés.

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adhérer à l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un protocole local d'intervention d'urgence hors route ou en milieu isolé de la MRC de l'Île d'Orléans.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.
3. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans et au directeur des services incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

Document déposé : 2018-07-05-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Nomination Lieutenant : Alain Rousseau.

2018-07-05-02



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Monsieur le conseiller Claude Rousseau manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie.

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Nommer M. Alain Rousseau Lieutenant du service incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
2. La présente nomination est conditionnelle à l'obtention de la formation « Officier 1 » par M. Alain Rousseau dans un délai de 4 ans, soit au plus tard en juillet 2022.
3. Transmettre une copie de la présente résolution à M. Alain Rousseau et au directeur des services incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-07-05-02
MAJORITAIREMENT ADOPTÉE

5.3 Acceptation de soumission : Aréofeu (Habit de combat).

2018-07-05-03

CONSIDÉRANT la recommandation du chef pompier de procéder à l'achat d'équipements nécessaires aux opérations du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que la protection (prévention, plans d'intervention et inspection des risques élevés et très élevés) et le combat des incendies par la municipalité de Saint-Pierre s'effectuent sur tout son territoire et celui de tout le territoire de la municipalité de Sainte-Pétronille ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la dépense de 1839,50 \$, plus les taxes, pour l'achat d'un habit de combat (bunker) et divers accessoires, selon la soumission déposée par Aréofeu numéro S-00001778.
2. Autoriser la direction générale à imputer cette somme à même le surplus non-affecté.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Document déposé : 2018-07-05-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

6 TRANSPORT

7 HYGIÈNE DU MILIEU

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Dépôt de projet de règlement : Règlement 455-2018 « Règlement sur les usages conditionnels ».

2018-07-09-01

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 4 juin 2018 ;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 9 juillet 2018, le projet de règlement numéro 455-2018 tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2018-07-09-01

9.2 Dépôt de projet de règlement : Règlement 451-2018 « Règlement modifiant les grilles de spécifications de certaines dispositions de zonage ainsi que le plan de zonage. »

2018-07-09-02

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 4 juin 2018 ;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 9 juillet 2018, le projet de règlement numéro 451-2018 tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2018-07-09-02

9.3 Appui au manifeste pour un site patrimonial humain et vivant.

2018-07-09-03



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le dépôt à la Municipalité d'un manifeste pour un site patrimonial humain et vivant ;

CONSIDÉRANT que ce manifeste est né d'un regroupement de citoyens de l'Île-d'Orléans désirant trouver des solutions aux problèmes vécus quotidiennement et découlant du statut de site patrimonial déclaré et de l'adoption unilatérale du Plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans en décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans reconnaît le bien-fondé de cette démarche citoyenne ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Appuyer le manifeste pour un site patrimonial humain et vivant.
2. Accepter de recueillir les signatures d'appui demandées au moyen d'une pétition préparée par le regroupement de citoyens de l'Île d'Orléans.

Document déposé : 2018-07-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 LOISIRS ET CULTURE

10.1 Autorisation : Cuisine collective au Logisport par la Maison des Jeunes de l'île d'Orléans

2018-07-10-01

CONSIDÉRANT la demande de la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans d'utiliser les biens de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, soit la cuisinière, le micro-onde et le réfrigérateur pour les ateliers de cuisine collective.

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans est couverte par la police numéro E3258471301-030 lors de la tenue de l'activité.

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans (MDJ) d'utiliser les biens de la municipalité pour les ateliers de cuisine collective.
2. La présente autorisation est conditionnelle au respect des conditions suivantes :
 - a. S'assurer qu'en tout temps, un adulte responsable devra surveiller le déroulement des activités.
 - b. Nettoyer les biens ainsi que les locaux de la municipalité immédiatement après la tenue de l'atelier (s'assurer que tout est ramassé, les tables et les chaises rangées, le plancher nettoyé et les poubelles doivent être sorties à l'extérieur).



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

- c. Procéder à la réparation ou au remplacement (biens meubles ou immeubles) s'il survient un bris causé par la tenue de l'atelier et ce, dans un délai raisonnable. La municipalité se réserve le droit de réclamer des frais advenant des dommages causés et / ou au mauvais état des lieux suite à la réservation.
 - d. Effectuer la réservation de la salle auprès de la municipalité dans un délai de 7 jours précédant la tenue de l'événement. Il est entendu que la salle doit être disponible pour autoriser la tenue de l'événement.
 - e. Les usages suivants sont strictement défendus : Les chandelles sur les tables, les bonbonnes de gaz propane ainsi que les appareils de cuisson portatif ou tout autre appareil émettant de la fumée à l'intérieur.
 - f. Respecter un niveau de bruit raisonnable pendant la durée de l'activité et éteindre toutes les lumières avant de quitter.
 - g. Dégager la Municipalité de toute responsabilité en cas de vol, de pertes de biens et de blessures ou tout autre accident qu'aurait pu subir toute personne pendant l'activité.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-07-10-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-10-02

10.2 Octroi d'une aide financière : L'Île en Blues

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la coordonnatrice de l'Événement l'Île en Blues ;

Il est proposé par M. Francois Pichette
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 100 \$ au comité de l'Événement l'Île en Blues qui sera tenu les 17 et 18 août prochain à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Document déposé : 2018-07-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-10-03

10.3 Octroi d'une aide financière : Tir de tracteur de l'Île d'Orléans

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par le Comité de tir de tracteur de l'Île d'Orléans, organisme sans but lucratif ;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la municipalité sera publicisée sur le feuillet publicitaire distribué à l'ensemble des résidents de l'Île ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 500 \$ au Comité de tir de tracteur de l'Île d'Orléans, organisme sans but lucratif pour la 22^e édition des tirs de tracteurs de l'Île d'Orléans qui aura lieu sur le terrain de balle de la municipalité de Sainte-Famille, samedi, le 11 août 2018. En cas de pluie l'activité sera remise au lendemain.
2. Demander à ce que l'ébauche de la publicité soit déposée à la Municipalité avant la publication, pour approbation.

Document déposé : 2018-07-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Octroi d'une aide financière : Fête nationale de Saint-Laurent

2018-07-10-04

Le conseil ordonne et statue que l'adoption de cette résolution soit annulée.

10.5 Octroi d'une aide financière : Maison des jeunes

2018-07-10-05

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 600 \$ à la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans pour l'appuyer dans sa mission de prévention, sensibilisation et responsabilisation auprès des jeunes de 11 à 17 ans.

Document déposé : 2018-07-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Octroi d'une aide financière : Expo-Orléans

2018-07-10-06

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le comité organisateur de l'Expo-Orléans ;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la municipalité sera publicisée dans un bottin tiré à 400 exemplaires ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 200 \$ au comité organisateur de l'Expo-Orléans.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

2. Demander à ce que l'ébauche de la publicité soit déposée à la Municipalité avant la publication, pour approbation.

Document déposé : 2018-07-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7 Octroi d'une aide financière : Roman BD sur l'intimidation pour les 9-12 ans d'une auteure de l'Île d'Orléans

2018-07-10-07

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la jeune auteure de 13 ans de Sainte-Pétronille, Laura Bourbeau ;

CONSIDÉRANT que l'auteure désire amasser des fonds pour couvrir une partie des frais de publication de son livre « Millie » ;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la municipalité sera publicisée dans le livre dans une section spécifique des remerciements et que la municipalité obtiendra un livre dédicacé ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 135 \$ à Laura Bourbeau afin d'aider l'auteure à amasser des fonds pour couvrir une partie des frais de publication de son livre « Millie ».

Document déposé : 2018-07-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.8 Acceptation d'une offre de service : Franklin Empire Inc. (Éclairage au DEL au terrain de baseball et au Logisport).

2018-07-10-08

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Franklin Empire inc. pour la fourniture de 23 lampadaires au DEL ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'obtenir une remise d'argent par Hydro-Québec pour la conversion de luminaires sodium au DEL au terrain de baseball et au Logisport ;

CONSIDÉRANT la réduction des coûts d'éclairage et d'entretien suivant la conversion des lampadaires au DEL ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la dépense de 19 205 \$, plus les taxes, pour l'achat de 23 luminaires, selon la soumission déposée par Franklin Empire Inc. numéro E828811.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2. Mandater Franklin Empire Inc. à déposer une demande de subvention auprès d'Hydro-Québec afin d'obtenir l'aide financière admissible lors de la conversion d'éclairage au DEL.
3. Mandater Voltec Ltée afin de procéder à l'installation des lampadaires.
4. Assumer les frais liés à la conversion de l'éclairage au DEL du terrain de baseball et au Logisport à même le surplus non-affecté.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Document déposé : 2018-07-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 CORRESPONDANCE

2018-07-11-01

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de juin 2018 est déposée.

Document déposé : 2018-07-11-01

12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2018-07-12-01

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

Document déposé : 2018-07-12-01

13 DIVERS

13.1 Octroi d'une aide financière : Association des bénévoles de l'Île d'Orléans

2018-07-13-01

CONSIDÉRANT que L'Association bénévole de l'Île d'Orléans (ABIO) est un organisme communautaire offrant divers services favorisant le soutien à domicile de personnes âgées, malades ou en difficulté, sur le territoire de l'île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT qu'une quarantaine de bénévoles issus des six municipalités de l'île répondent aux services suivants : accompagnement-répit, accompagnement en fin de vie, aide à la compréhension de documents, dépannage, popote roulante, télé-bonjour, transport et visite d'amitié ;

CONSIDÉRANT que pour favoriser l'amélioration des conditions sociales des personnes dans le besoin sur le territoire, l'ABIO collabore avec divers organismes publics ou privés (ex. : CLSC, Centre d'action bénévole, Violence-Info, etc.) ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Octroyer une aide financière de 600 \$ à l'Association des bénévoles de l'Île d'Orléans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 21 h 18, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 21 h 40. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-07-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

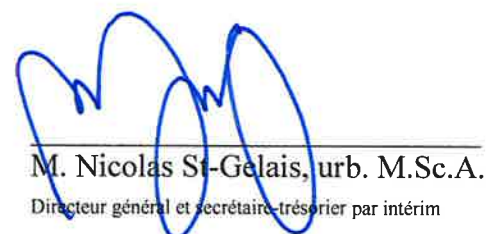
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 21 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.